**Prêt de matériel dans le cadre du protocole sanitaire – COVID19**

La crise sanitaire actuelle impose des procédures de nettoyage et de désinfection du matériel collectif très contraignantes.

Dans le but de ne pas raccourcir la durée de nos séances ni de solliciter davantage les bénévoles du club nous avons décidé ce qui suit :

* Il serait souhaitable que chaque adhérent vienne avec son propre PMT (palmes, masque tuba)
* Nous demandons **aux encadrants** de venir avec leur propre détendeur
* Pour les adhérents, qui possèdent également un détendeur, de venir avec leur propre détendeur
* Pour tous ceux qui n’ont pas de détendeur ni de PMT, dans la limite du matériel disponible, le club vous attribuera un détendeur numéroté et/ou PMT. Pour cela :
* Nous vous demanderons **un chèque de caution** qui ne sera pas encaissé et vous sera rendu au retour du matériel (Prêt d’un détendeur = 250€ de caution\_ Prêt d’un détendeur + PMT = 300€ de caution)
* L’engagement suivant à nous remettre en échange du détendeur:

Je, soussigné(e) **, m’engage à utiliser le détendeur n°……** , qui m’a été prêté par le club ASBR Le Beluga, **uniquement lors des activités du club ASBR Le Beluga** et **en aucun cas** en dehors des activités du club **ni le prêter à autrui**.

Fait à Sceaux le

Signature